

DEPARTEMENT
AIPES-MARITIMES**EXTRAIT DU REGISTRE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 14/2018**COMMUNE DE RIMPLAS****Nombres de Membres**

Adhérents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Séance du 31 MARS 2018

L'an Deux mille dix huit
et le 31 mars à 10 heures 05, le Conseil Municipal de
cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle D'INTORNI Maire

Présents : Tous les Membres en exercice à l'exception
de :

- M Franzella (procuration Guglielmetti)

M. Didier BOUR a été nommé secrétaire

Objet de la délibération – Portant sur la D.E.C.I

Madame le Maire soumet au Conseil le dossier portant demande sur la
D.E.C.I.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles
L2225-1 et suivant et les articles R2225-1 et suivant,

Vu l'arrêté du 15 Décembre 2015 fixant le référentiel national de défense
extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017.1123 du 22 Décembre 2017, portant
approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre
l'incendie des Alpes-Maritimes,

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie
présents sur le territoire de la commune de RIMPLAS sur lesquels portent les
pouvoirs de police spéciale D.E.C.I. du maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes
relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de
RIMPLAS,

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Mme le maire de l'obligation réglementaire de prendre arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité Mme le Maire à :

- Rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- Faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les P.E.I. sous pression, publics et privés ;
- Réaliser les conventions avec les propriétaires des P.E.I. privés.

Le conseil après en avoir délibéré.

Voix POUR : 10

D'INTORNI – GUGLIEMMETTI - BOUR- FRANZELLA (Procuration Gugliemmetti) -JEANDEL- DEGARDIN- CLAPIER - ANTONINI -MILANO

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 3 avril 2018

et publication ou notification

le 3 avril 2018

Le Maire,

Christelle D'INTORNI



Handwritten signatures in blue ink, including the signature of the Mayor, Christelle D'Intorni, and several council members.